



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Russie

Question écrite n° 6937

## Texte de la question

M. Guy Drut demande à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie quelles mesures il compte prendre pour que les petits porteurs d'emprunts russes ne soient pas spoliés par rapport aux spéculateurs qui ont accumulé des dernières années des emprunts achetés parfois au simple prix du papier. En effet, il semble nécessaire de distinguer ceux qui ont hérité ces titres de leurs parents ou grands-parents de ceux qui les ont récemment acquis.

## Texte de la réponse

L'indemnisation des titres russes qui sera mise en oeuvre grâce au versement par la Russie à la France de quatre cents millions de dollars des Etats-Unis doit répondre aux principes de transparence et d'équité, afin que les droits de tous, en particulier des petits porteurs, soient respectés. Dans cette perspective, la commission présidée par M. Jean-Claude Paye, conseiller d'Etat, a rendu des propositions au Gouvernement sur les modalités souhaitables d'indemnisation des porteurs de titres russes et des victimes de spoliations, sur la base des résultats du recensement qui sera organisé prochainement.

## Données clés

**Auteur :** [M. Guy Drut](#)

**Circonscription :** Seine-et-Marne (5<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 6937

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** économie

**Ministère attributaire :** économie

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 1er décembre 1997, page 4292

**Réponse publiée le :** 16 février 1998, page 884